



Symbole boursier : CST

Actions en circulation : 60 261 136

Pour diffusion immédiate

CO₂ Solution obtient de nouveaux brevets

Ces nouveaux brevets canadiens et australiens viennent élargir davantage le rayonnement de la propriété intellectuelle de CO₂ Solution sur le marché sans cesse croissant de la capture du carbone

Québec, QC, le 26 mai 2011 – CO₂ Solution inc. a le plaisir d'annoncer qu'elle a obtenu un nouveau brevet du Canada, No. 2499264 – *A PROCESS AND A PLANT FOR RECYCLING CARBON DIOXIDE EMISSIONS FROM POWER PLANTS INTO USEFUL CARBONATED SPECIES* (Un procédé et une usine pour recycler les émissions de dioxyde de carbone émanant des centrales électriques en espèces carbonatées utiles), et un nouveau brevet australien No. 2006217575 – *AN IMPROVED CO₂ ABSORPTION SOLUTION* (une solution améliorée pour l'absorption de CO₂).

Selon le International Energy Agency's Greenhouse Gas Program, les centrales électriques, les raffineries d'aluminium, les cimenteries et autres grandes sources industrielles de CO₂ à travers le monde produisent collectivement plus de 14 milliards de tonnes de dioxyde de carbone annuellement, représentant la moitié de toutes les émissions globales de pollution de carbone provenant de toutes les sources. La technologie brevetée pour la capture du carbone de CO₂ Solution offre une solution efficace et moins coûteuse pour la capture, le stockage et le traitement de ces émissions nuisibles.

Le brevet canadien No. 2499264, correspondant au brevet américain No. 7.596.952 accordé à CO₂ Solution en 2009 et autres brevets en instance, pourvoit à l'exclusivité d'utiliser l'enzyme anhydrase carbonique pour la capture de dioxyde de carbone provenant de toute centrale à combustible fossile. La Société estime que cette famille de brevets a une valeur importante pour la capture efficace de carbone provenant des centrales électriques et d'usines d'aluminium.

Le brevet australien No. 2006217575, correspondant au brevet américain No. 7.740.689 accordé à CO₂ Solution en 2010 et autres brevets en instance, pourvoit à l'exclusivité de l'utilisation d'anhydrase carbonique pour la capture de dioxyde de carbone avec des solvants aminés de faible énergie. La Société estime que cette famille de brevets a une valeur très importante pour la production d'énergie électrique, la production de pétrole et de gaz et autres grandes industries à intensité carbonique élevée où le catalyseur d'enzyme permettra une capture hautement efficace des émissions à l'aide de solvants aminés communs tel la méthyl-diéthanolamine (MDEA).

« Ces brevets additionnels améliorent notre positionnement en tant que détenteur principal de brevets pour l'usage d'anhydrase carbonique pour la capture efficace de carbone et protègent encore plus notre technologie révolutionnaire à l'échelle mondiale », a affirmé Glenn Kelly, Président & chef de la direction de CO₂ Solution Inc. « Avec notre portefeuille de brevets bien en place, nous serons seuls à bénéficier du potentiel important de ce marché mondial en pleine croissance. »

À propos de CO₂ Solution

Établie à Québec, CO₂ Solution est une société innovatrice dans le domaine de la capture du carbone à l'aide d'enzymes. Elle travaille activement au développement et à la commercialisation d'une technologie pour les

centrales et autres importantes sources stationnaires de pollution au carbone. Dans le cadre de ses activités, CO₂ Solution a bâti un portefeuille étendu de brevets reliés à l'utilisation de l'anhydrase carbonique pour la capture postcombustion efficace du dioxyde de carbone avec des solvants aqueux à faible énergie. Pour plus de renseignements sur l'entreprise, consultez le site www.co2solution.com.

Énoncés prévisionnels de CO₂ Solution

Certains énoncés dans ce communiqué peuvent être de nature prévisionnelle. Ces énoncés font référence à des événements futurs ou à la performance économique future de CO₂ Solution et reflètent les hypothèses et attentes de la direction au moment présent. Certains facteurs inconnus peuvent affecter le cours des événements, la performance économique et les résultats d'exploitation abordés dans ce document. CO₂ Solution ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou réviser tout énoncé prévisionnel, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf en fonction des exigences prévues par la loi à cet égard.

-30-

RELATIONS MÉDIAS :

CO₂ Solution :

Thom Skinner

418-842-3456, poste 223

thom.skinner@co2solution.com

www.co2solution.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.